

<p style="text-align: center;"><b>Commune de VILLARD-SUR-DORON</b> <b>Conseil Municipal du jeudi 29 octobre 2009 à 20 heures</b></p>
--

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Xavier HERPIN, Carine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Denis ROUX, André PALLA.

**Absents excusés :** Hélène DURAND (pouvoir à Dominique REGE METRAL), Christelle PERSONNAZ (pouvoir à Carine MEILLEUR), Jean-François DUGIT-GROS (pouvoir à André PALLA)

**Secrétaire de Séance :** Karine MEILLEUR

**Point n° 1** – A l’unanimité, le conseil municipal approuve le choix de la commission Bisanne 1500 de retenir M. Michel FABRE Urbaniste, associé au bureau d’ingénierie SITES et au cabinet d’Architecture NAUD PASSAJON, pour le mission de maîtrise d’œuvre de l’étude d’aménagement de Bisanne 1500. La mission comprend le diagnostic, le projet de cœur de station et le projet élargi ensemble de station, soit 28 jours de travail et un coût de 19 949.28 € TTC.

**Point n° 2** – Achat des parcelles de la SODEBA aux Perrières, précision du numéro des parcelles et autorisation donnée à M. Le maire de signer l’acte d’acquisition.

**Point n° 3** – Vente des parcelles à la SCI Le Bochon représentée par M. BECCHERLE, précision sur le numéro des parcelles.

**Point n° 4** – Par 14 voix pour et une abstention, la commune accorde une garantie d’emprunt à l’office du tourisme des Saisies pour l’acquisition d’un véhicule SUBARU. La garantie porte sur 50 % du montant de l’emprunt évalué à 19 000 € pour une durée de 4 ans.

**Point n° 5** – A l’unanimité, le conseil municipal approuve la convention entre le SIVOM des Saisies, les Communes de Hauteluze et de Villard sur Doron autorisant la SARL Les Volatiles à occuper le domaine skiable pour l’exploitation d’un circuit moto neige, la redevance étant de 1500 € pour la saison 2009-2010.

**Point n° 6** – A l’unanimité le conseil municipal approuve la convention avec le SAF relative au secours hélicoptérés pour l’année 2009-2010 dans le cadre des activités sportives ou de loisir et précise que la commune demandera aux victimes ou à leurs ayant droit le remboursement des frais engagés, sachant que le tarif s’établi à 48.38 €/minute.

**Point n° 7** – A l’unanimité le conseil municipal approuve le maintien des navettes de bus en soirée entre Bisanne 1500 et les Saisies et arrête les jours de fonctionnement suivants : pendant les vacances de Noël : mardi et mercredi, pendant les vacances de février : mercredi et jeudi, hors vacances scolaires : mercredi. Précise que l’affichage, en coordination avec Bruno CLEMENT pourrait être fait par la pose de panneau à côté des caisses ou du passage skieur.

**Point n° 8** – Suite au recours déposé par M. Mme BOON FALLEUR contre la décision de préempter les parcelles qu’ils souhaitaient acquérir aux Rosières, le conseil municipal autoriser M. le Maire à ester et délègue à Maître GROLEE, avocat au barreau d’Albertville, la défense des intérêts de la commune.

**Point n° 9** – Par 13 voix pour et 2 contre le conseil municipal approuve la convention avec le CAL PACT relative à une mission d’accompagnement des propriétaires privés pour la rénovation des façades des rues haute et basse du village. Le montant de la mission confié au CAL-PACT est de 1 750 € HT et de 260 € par dossier traité en phase opérationnelle. La commune devra inscrire au budget 2010 le montant de l’aide qu’elle envisage d’apporter aux propriétaires privés, actuellement les aides sont plus ciblées sur les travaux pour les économies d’énergie.

**Point n° 10** – A l’unanimité le conseil municipal approuve le marché avec la société ARVEL comprenant une tranche ferme pour l’acquisition d’une saleuse-gravillonneuse d’une capacité de 4 m<sup>3</sup> au prix de 16 923,40 € TTC et une tranche conditionnelle pour une saleuse de 2 m<sup>3</sup> à réaliser si possible en 2010. Une demande de subvention est déposée auprès du Conseil Général.

**Point n° 11** – A l’unanimité, le conseil municipal décide de supprimer l’accompagnement dans les cars scolaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010. L’agent contractuel aura une diminution de 6 heures hebdomadaires de son contrat, elle assurera l’accueil péri scolaire du matin de 7 h 30 à 8 h 30. Pour l’agent titulaire, le temps de travail sera consacré à d’autres missions réparties sur l’année.

**Point n° 12** – A l’unanimité, le conseil municipal approuve la DM4 du budget M49 : virement de crédit de la ligne D 2315 à la ligne D 2315-14 MO AEP Bisanne 1500 pour un montant de 9 650 €.

**Point n° 13** – A l’unanimité, le conseil municipal décide que la prime de fin d’année du personnel communal s’établira à 1 150 € par agent sur la base d’un temps complet. Les agents à temps non complet recevront une prime calculée au prorata du temps travaillé durant l’année 2009. Une harmonisation avec les communes du canton sera recherchée pour 2010 tant sur le montant que sur les critères d’attribution

**Point n° 14** – Mme Carine MEILLEUR est nommée déléguée auprès du GIDA du Beaufortain, Emmanuel HUGUET est suppléant.

### **Questions diverses**

- Le conseil municipal émet un avis négatif sur la participation sollicitée par le syndic des Balcons du Mont Blanc pour les travaux d’arasement de la sortie des parkings souterrains;
- Présentation du Plan communal de sauvegarde
- Quatre sentiers raquettes sont proposés sur Villard :
  - \* Plan Mariage,
  - \* Sentier des 4 sous,
  - \* Plan de la Paille/croix de Coste, dont la fin est très pendue
  - \* les Pachons.

L’investissement à la charge de la commune pour la signalétique est de 1 152 € TTC, l’entretien des circuits est estimé à 25 h/semaine, soit un coût de 2500 € pour la saison 2009-2010. Les services techniques de la commune mettront en place les jalons et les panneaux qui seront fixés prioritairement sur les arbres ou sur des poteaux disponibles au SIVOM

- Entretien des chapelles : un diagnostic a été réalisé au cours de l’été 2009, le conseil municipal s’efforcera de rénover les toitures de toutes les chapelle au cours du mandat. M. MASSON a l’autorisation de poser une statuette de St Clair dans la chapelle du Cudray.
- Police intercommunale : en décembre 2006 une convention a été signée entre les communes de Hauteluze, Villard sur Doron et le SIVOM des Saisies pour l’intervention des policiers municipaux d’Hauteluze sur le territoire de Villard sur Doron, en contre partie les communes de Villard et de Hauteluze prenaient en charge 10 % du salaire du Brigadier Chef, les 80 % restant à la charge du SIVOM. Sur demande de la Sous préfecture, cette convention a été annulée en février 2008. Il convient donc de reprendre ce dossier en concertation avec la commune de Hauteluze.
- Point de rassemblement pour co-voiturage à l’initiative de l’AAB : sur demande de Madame JOGUET, Présidente de l’AAB, un point de rassemblement de co-voiturage sera implanté dans chaque commune, pour Villard, il sera installé sur le parking d’intermarché avec l’aimable accord de M. Mme PELLETIER.
- Un avis favorable est donné pour l’utilisation de l’église St Pierre par M. CHOMETTE pour des répétitions de Bugle en dehors de la période hivernale.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 26 novembre à 20 h 00**

**Le maire,  
Emmanuel HUGUET**

